



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E39186

VALABLE JUSQU'AU 23/09/2026

ÉDITÉ LE

17/07/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1999

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 15/07/2025

42 900

Raison sociale : BIAUT

19 RUE GEORGES CLEMENCEAU

47240 BON-ENCOTRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC AGEN 425055738

Téléphone : 05 53 47 76 34

Fax : 05 53 47 76 34

Siret : 425 055 738 00016

Portable : 06 74 29 98 53

Code NACE : 4391B

Site Internet : www.biaut-charpente.fr

Numéro caisse de congés payés : 7120129

E-mail : thierrybiaut@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 4553440704

Responsabilité légale :

HOLDING BECUT (942 141 243) / HOLDING CAZALET (889 084 984) / BIAUT THIERRY PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 4553440704

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2025

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante) Mention RGE	05/10/2023
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	05/10/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	05/10/2023
o Fenêtres de toit	05/10/2023
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	05/10/2023
o Isolation des murs par l'extérieur	05/10/2023
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	05/10/2023
o Isolation des combles perdus	05/10/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.